

Massacre de Thiaroye : le premier ministre sénégalais, Ousmane Sonko, estime que ce n'est « pas à la France de fixer unilatéralement le nombre d'Africains trahis et assassinés »

Le Monde avec AFP

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

[Sénégal](#)

La mention « morts pour la France » a été attribuée par une décision datée du 18 juin à six tirailleurs exécutés sur ordre d'officiers de l'armée française à Thiaroye en 1944.



Le premier ministre sénégalais, Ousmane Sonko, a réagi dimanche 28 juillet à la décision de Paris de reconnaître « morts pour la France » à titre posthume six tirailleurs exécutés sur ordre d'officiers de l'armée française à Thiaroye en 1944.

« Je tiens à rappeler à la France qu'elle ne pourra plus ni faire ni conter seule ce bout d'histoire tragique. Ce n'est pas à elle de fixer unilatéralement le nombre d'Africains trahis et assassinés après [qu'ils ont] contribué à la sauver, ni le type et la portée de la reconnaissance et des réparations qu'ils méritent », a déclaré Ousmane Sonko sur [ses réseaux sociaux](#), signant son message comme chef du parti Pastef-Les Patriotes et non du gouvernement.

Au matin du 1^{er} décembre 1944, au camp militaire de Thiaroye (ville située non loin de la capitale sénégalaise, Dakar), des troupes coloniales et des gendarmes français avaient tiré sur ordre d'officiers de l'armée française sur des tirailleurs rapatriés qui réclamaient leurs arriérés de solde.

Selon le bilan dressé par les autorités françaises à l'époque, au moins trente-cinq tirailleurs avaient trouvé la mort, sur place ou des suites de leurs blessures. Ce chiffre est, encore aujourd'hui, sujet à controverse, des historiens l'estimant beaucoup

plus élevé. Le lieu d'inhumation des soldats tués, dans des tombes individuelles ou des fosses communes, à Thiaroye ou ailleurs, fait également débat.

Attribution de la mention « morts pour la France »

Le traumatisme et le souvenir de ce massacre sont toujours vifs au Sénégal et sur le continent africain. M. Sonko, chanteur d'un souverainisme et panafricanisme social, demande « *au gouvernement français de revoir ses méthodes, car les temps ont changé* ».

« *Pourquoi cette subite "prise de conscience" alors que le Sénégal s'apprête à donner un nouveau sens à ce douloureux souvenir, avec la célébration du 80^e anniversaire cette année ?* », s'interroge-t-il. « *Thiaroye 44, comme tout le reste, sera remémoré autrement désormais* », assure-t-il.

La mention « morts pour la France » a été attribuée par une décision datée du 18 juin à ces six tirailleurs par l'Office national français des combattants et des victimes de guerre (ONACVG).

Elle concerne « *quatre tirailleurs originaires du Sénégal, un de Côte d'Ivoire et un de Haute-Volta* » (devenu le Burkina Faso). Cette première décision « *pourra être complétée dès lors que l'identité exacte d'autres victimes aura pu être établie* », a précisé le secrétariat d'Etat français chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Le Monde avec AFP

[Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.